

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 mai 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 09

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09

Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2021-057

**TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA
COMPETENCE EN MATIERE DE
GESTION DES ZONES
D'ACTIVITES ECONOMIQUES
(ZAE)**

**VALIDATION DU RAPPORT DE LA
COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 avril 2021 et affichée le 28 avril 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **25 MAI 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi quatre mai le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de Mme Le Toullec, 1^{ère} adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Claude Adois), Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe (par M. Henry Hippolyte), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint), M. Zakaria Ali (par M. Jean-Max Nages), Mme Paméla Trécasse (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Casimir (par Mme Firose Gador).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 17 h 11 (point n° 1 Motion de soutien peuple comorien), Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (point n°. Note information opérations investissement éligibles aux mesures d'urgence crise sanitaire).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 02 (après vote point n° 10 Action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest - Approbation des modalités et des dispositions de la convention relative à l'offre « DALLOZ Collectivités » 2021-2024).

Absents : Mme Gilda Breda, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-057

**TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE GESTION
DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)**

**VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 23 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances et affaires générales » réunie le 21 avril 2021;

Vu le rapport présenté en séance le 4 mai 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le rapport définitif relatif à l'évaluation des charges transférées au TCO de Zones d'Activités Économiques (ZAE) précédemment communales, validé par la CLECT le 23 décembre 2020.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU